



Nombre de Conseillers  
En exercice 12

Présents  
Pouvoirs

Votants 12

## PROCES-VERBAL

### Conseil municipal ordinaire du 13 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal le 13 mai 2024 à 20h30, sur convocation de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, le 7 mai 2024. La séance a été publique.

Etaient présents :

**Le maire :** Nicolas DORKELD

**L'adjoint :** Sebastian RADOVICI

**Les conseillers municipaux :** Pasquale CAPPABIANCA, Véronique GAILLARD, Laëtitia GUIL, Nadia LEFEBVRE, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Nicolas PELISSE, Thierry PIVAN, Loïc TUTOIS

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)**

**Absent(s)**

**Secrétaire de séance :** Céline MANIEZ, Conformément à l'article L 2121 – 15 du CGCT

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 mars 2024 : à l'unanimité
- Projets de délibération :

#### **Délibération 17 2024 : Modification Parcelle Indivision Porcheron**

*Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération n°15bis-2023 puisque les propriétés ne sont plus affectées comme énoncées et que cet état empêche la continuation de l'achat des parcelles, il est proposé de corriger les lignes de la délibération 15bis-2023, en « ZP 142 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision LEROMAIN-DUVIVIER situées rue des Saules »*

**- Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la modification.**

#### **Délibération 18 2024 : Acquisition Parcelles ZP 140 et ZP 146**

*Monsieur le Maire informe qu'une fois la modification approuvée sur la délibération 15bis-2023, il est possible d'engager l'acquisition des parcelles nommées,*

*- la parcelle cadastrée section Z- n°140 auprès de Mme Emilie FOREST et M. Damien PORCHERON, pour une contenance totale de 38 m<sup>2</sup>, proposée et acceptée par Mme Emilie FOREST et M. Damien PORCHERON à l'Euro symbolique.*

*- la parcelle cadastrée section Z- n°146 auprès de Mme Marion SERRAT et M. Matthew FAUVEAU, pour une contenance totale de 24 m<sup>2</sup>, proposée et acceptée par Mme Marion SERRAT et M. Matthew FAUVEAU à l'Euro symbolique.*

Ces acquisitions feront l'objet de la rédaction d'acte en la forme administrative rédigé par le service foncier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'adhésion de la commune de Néron à Eure-et-Loir Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées**
- **Autorise Monsieur DORKELD, Maire de Néron, à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative ainsi que tous les documents afférents à cette affaire et d'autoriser la signature de l'acte en la forme administrative en tant que représentant de la commune de Néron, en vertu de l'Article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### **Délibération 19 2024 : Structure "Jeux - Ecole" Proposition et recherche de subventions**

M. Radovici présente les 2 devis réceptionnés pour la structure de jeux – Proludic et Tansolp - et préconise le module Proludic, qui comporte un module multi fonctions et une structure à grimper indépendante. Le plan de financement serait le suivant :

Structure de jeux : 21 006.00 €

Subvention CAF 50% : 10 503.00 €

Reste à charge : 10 503.00 €

Une demande subvention complémentaire pourra être faite auprès de la DETR à hauteur de 30% en fin d'année, l'éligibilité restant à confirmer. A la question de la demande de participation de l'APE, il est répondu que les finances de l'association ne permettent pas (après l'achat des jeux à bascule) de participer au projet comme prévu initialement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (11 pour et 1 abstention)**

- **Valide le choix du devis Proludic**
- **Autorise le Maire à faire la demande de subventions auprès de la CAF**

### **Points d'informations :**

Travaux Eglise : L'architecte est en attente du devis d'un nouveau sous-traitant, il s'agit d'un changement opéré par le maçon à la suite de la défaillance du sous-traitant actuel qui ne répond pas aux préconisations de la DRAC. A la question de possibles pénalités de retard, il est répondu qu'il faut attendre la reprise du chantier, le paiement des factures est quant à lui suspendu en attente d'un retour d'informations concrètes. Tous les dysfonctionnements (bâche, plus-value éventuelle, état des chapiteaux après intempéries) sont remontés auprès de l'architecte et suivi de près.

Dojo : L'avancement du dossier est en attente de la réponse de la commission accessibilité. Une date de travaux sera fixée après ce retour.

Filtres Solaires : La pose de ces filtres a été faite durant les vacances, l'artisan doit revenir pour finaliser la pose et supprimer les quelques bulles dues à l'absence de chaleur. Ce problème mineur sera levé dès qu'il fera un peu plus chaud.

Réflexion sur les futurs projets : Une commission travaux sera mise en place début juin pour définir les projets et leur plan d'avancement.

Elections Européennes : Les délégués de la commission électorale ont été prévenus par Madame LEFEBVRE – suppléante – que Monsieur LHOPITEAU – Titulaire – prendra contact avec eux pour fixer la date de la commission électorale. Un doodle mis en place par Madame MANIEZ permettra d'établir le planning de tenue du bureau de vote.

Manifestation du 14 juillet et subvention : Monsieur le Maire demande à ce qu'apparaisse la notion "d'apéritif républicain offert par la mairie" sur l'affiche annonçant les festivités du 14 juillet prochain. Il fait aussi remarquer que dans la demande de subvention présentée par l'association "Comité des fêtes", les comptes ne font pas apparaître de solde de départ et la subvention de la mairie, ce qui brouille le résultat comptable. Il rajoute que sa démission ne remet pas en cause sa disponibilité à aider lors des manifestations.

Expertise – Rue de Villiers : Ce dossier a été relancé par une expertise au 25 avril dernier où étaient présents les représentants de la commune et les demandeurs étaient accompagnés de leur avocat et de l'expert. L'expert judiciaire mentionne des dégâts mineurs sur la clôture et le manque d'une bordure "autobloquante" pour retenir la grave. Il ne semble pas qu'une solution amiable puisse se faire à l'issue de cette expertise. Il est attendu le compte-rendu de l'expert judiciaire.

Travaux Rue de Feucherolles : A la suite du départ des intervenants d'ELI, le dossier a été entièrement repris, pour y intégrer les oublis et corriger les propositions de départ. Les chicanes ne pourront être réalisées comme prévu, la largeur de route est inférieure aux 4.20 m nécessaires à l'aménagement. L'écoulement et le manque de pente ont de facto écarté la possibilité de ne faire qu'un seul trottoir. Le projet ne peut en aucun cas être divisé sous peine de délit "de saucissonnage". La commune reste en attente du nouveau chiffrage pour faire appel à la direction d'ELI sur ce dossier. Il sera représenté l'année prochaine ce qui permettra de rajouter une demande de DETR.

Pluvial Feucherolles : Les grosses pluies ont fait apparaître un défaut sur le pluvial et provoqué des inondations. Un devis a été demandé à l'entreprise TP Anseaulme afin d'estimer le coût pour refaire le drainage le long de la Place qui n'est plus aussi efficace qu'avant. A court terme un reprofilage de la bordure de la place va être effectué par cette même entreprise afin d'évacuer plus rapidement le trop plein en cas de forte pluie.

IV. : Date de la prochaine réunion de conseil municipal : **La prochaine séance est fixée au 1er juillet 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45